

EPS MAÎTRISE FÉDÉRALE

Selon la dernière séance CAQ | QSK du 6 juillet 2021

Sont dispensés de la réalisation d'un travail de diplôme dans le cadre de l'examen professionnel supérieur de maître menuisier/ébéniste :

CENTRES DE FORMATION	CRITÈRES	REQUIS	CONVERSION
CFPC GENÈVE	Tous les titulaires d'un diplôme de technicien, -ne ES depuis 2017	Certains diplômés du CFPC peuvent avoir obtenu leur titre sans avoir validé leur travail de diplôme. Par conséquent, le bulletin de notes doit nous être remis pour valider cette partie. Sans quoi, le candidat doit le passer à nouveau. La note minimum de 4.00 doit être obtenue pour les deux parties (gestion et technique).	Les notes du travail de diplôme technicien, -ne ES seront reprises pour les examens de maîtrise sur la base de la moyenne générale.
ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS BIENNE	Tous les titulaires d'un diplôme de technicien, -ne ES depuis 2003	Le titre de technicien, -ne ES délivré par l'école de Bienne intègre obligatoirement la validation du travail de diplôme. Une copie du diplôme doit nous être transmise.	

Information : Si vous le souhaitez, vous pouvez tout de même effectuer le travail de diplôme dans le cadre de l'examen final de maîtrise.